

**ASSEMBLÉE NATIONALE**9 novembre 2024

---

PLFFG 2024 - (N° 538)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° CF44

présenté par  
M. Lefèvre

-----

**ARTICLE LIMINAIRE**

À la onzième ligne de la troisième colonne du tableau de l'alinéa 2, substituer au nombre :

« 1 657 ».

le nombre :

« 1 652,6 ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement rappelle que des marges de manœuvre sont encore existantes cette année pour réduire le déficit public à un niveau inférieur à 6,1 % de PIB en 2024 ainsi que le prévoit le présent article.

Dans la lignée de ce qui a été effectué par le précédent Gouvernement en février et en avril (deux fois 10 milliards d'annulation de crédits), cet amendement appelle le Gouvernement à annuler 4,4 milliards d'euros de dépenses supplémentaires. Ajoutés aux 5,6Md d'euros prévus dans le présent projet de loi de fin de gestion, l'annulation de crédits serait ainsi portée à 10Md d'euros.